

## 66 - Seconde programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles aux associations

*Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :*

### I - Vie des Quartiers / Enfance / Jeunesse / Prévention Citoyenneté / Lutte contre les discriminations

La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui au quotidien animent des actions sociales et socio-culturelles à destination des populations les plus modestes ou en difficultés.

Elle organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et vacances.

Ainsi, il est proposé des subventions aux associations et des financements aux structures municipales pour des actions complémentaires (ateliers culture urbaine, équipement, activités sportives de proximité, événement éducatif...).

Dans la poursuite des décisions engagées par le Conseil Municipal du 24 mars 2011, et dans le cadre de l'exécution budgétaire des lignes de financement affectées à la politique municipale de développement social urbain, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à une programmation budgétaire portant pour l'essentiel sur une consolidation des financements attribués en première instance à des projets et actions soutenues dans le cadre de la programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Une partie des structures soutenues sont de petites structures agissant au cœur des quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ne disposant pas de salariés permanent en terme d'ingénierie et qui s'appuient de ce fait sur un engagement intense et continu des bénévoles impliqués dans ces associations.

Ces structures présentent la caractéristique de développer des projets principalement en direction soit des habitants des quartiers dans leur globalité, dans un souci de partage et de convivialité, soit en direction d'un public jeune souvent difficile à intégrer et stabiliser dans des activités régulières d'animations socio-éducatives, socio-sportives ou socioculturelles.

#### 1.1. Actions et activités socio-éducatives et socioculturelles

##### - au titre des activités

Structures	Objets	Proposé
ASEP Cras Chaprais	Secteur Cultures urbaines	4 500 €
	La Citadelle prend ses quartiers	2 000 €
Antenne Petite Enfance	LAEP Lieu d'Accueil Enfants Parents Planoise & Clairs-Soleils	4 000 €
Francas du Doubs	Brevet Citoyen	2 000 €
ALEDD	La Citadelle prend ses quartiers	250 €
Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	La Citadelle prend ses quartiers	350 €
MJC Besançon Clairs-Soleils	La Citadelle prend ses quartiers	100 €

Structures	Objets	Proposé
Association PARI	Pari fait son cinéma	1 600 €
	Je crée donc je suis	1 600 €
Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 13-17 ans	1 500 €
Centre de loisirs Barboux	Animations	150 €
PS 25	A vos sacs ados	1 000 €
Association des Chercheurs et Enseignants en Socio-Histoire du Sport (ACESHS)	Etudes Loisirs Socio-sportifs Planoise	2 500 €
Cie Teraluna	Projet Radio FMR - Battant	1 000 €
APIM	Projet Mémoire Fontaine Ecu	4 000 €
LICRA	Projet - Algérie Contingent 56	5 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>31 550 €</b>

Le financement de ces subventions sera assuré sur le budget de la Direction de la Vie des Quartiers - Mission CUCS, pour un montant de 18 200 €, et sur le budget de la Direction Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse et Inter'Agés pour un montant de 13 350 €.

### 1.2. Actions de prévention et de citoyenneté

Dans le cadre du Contrat Local de Prévention et de Sécurité de Besançon, il est proposé d'apporter un complément de financement pour l'année 2011 à trois associations qui œuvrent dans le champ de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté.

Structures	Objets	Proposé
Association d'Aide aux Victimes d'Infractions	Accès aux droits et lutte contre les discriminations	5 860 €
2AD	Interventions Maison d'Arrêt	10 500 €
Satellite	Action pédagogique de prévention	3 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>19 360 €</b>

Le financement de ces subventions sera assuré sur le budget de la Mission Tranquillité Publique pour un montant de 17 860 € et sur le budget de la Direction Vie des Quartiers - Mission CUCS pour un montant de 1 500 €.

### 1.3. Actions et activités socio-sportives

Au-delà de leur objet principal, les associations sportives ont un rôle en matière de prévention de par le public auquel elles s'adressent, composé notamment d'adolescents et/ou de jeunes adultes.

Parmi ces associations, certaines agissent plus précisément au cœur des quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon. Dans ce contexte elles agissent pour un «mieux vivre ensemble» sur ces territoires touchés par des difficultés socio urbaines particulières.

Les financements proposés dans le tableau suivant ont donc principalement pour objet de renforcer les moyens engagés par ces associations au profit du rôle social qu'elles assurent sur les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon, auprès des habitants qui y résident.

Structures	Objet	Proposé
AS Orchamps Palente	Ecole de Football	500 €
ASC Planoise Saint-Ferjeux	Structuration Ecole de Football	500 €
SC Clemenceau	Ecole de Football de quartier	500 €
Association Foot et Loisirs des Clairs-Soleils	Structuration Ecole de Football	1 000 €
ASC Montrapon	Football	500 €
Planoise Karaté Academy	Adaptation sociale par les arts martiaux	500 €
ASPOHB Palente Orchamps	Tournoi des écoles	500 €
Entente Sportive Besançon Masculine	Mon quartier s'handball	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 000 €</b>

Le financement de ces subventions sera assuré sur le budget de la Direction de la Vie des Quartiers - Mission CUCS pour un montant de 4 500 €, et sur le budget de la Mission Tranquillité Publique pour un montant de 500 €.

## 2 - Volet Accès à l'emploi et développement économique

Les 9 projets retenus au titre de cette seconde programmation s'inscrivent dans les objectifs principaux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale à savoir soutenir les associations développant des dispositifs en faveur de l'emploi dans les quartiers, apporter un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique et poursuivre le développement économique des quartiers prioritaires.

Une subvention exceptionnelle, visant à consolider l'activité 2011 du CIDFF, est proposée conjointement par la Mission Emploi Insertion et la Mission Lutte Contre les Discriminations.

Structures	Objets	Proposé
<i>Consolidation 1<sup>ère</sup> programmation CUCS 2011- Soutien aux associations en faveur de l'emploi</i>		
Roue de secours	Aide à la mobilité	1 500 €
Association Jean Eudes	Reconstruction personnelle vers un maintien dans l'emploi	1 000 €
<i>Consolidation 1<sup>ère</sup> programmation CUCS 2011 - Soutien aux SIAE</i>		
BTS Blanchisserie	Insertion par l'activité économique de personnes en difficulté sur le bassin de Besançon	4 000 €
Association Jean Eudes	Chantier d'insertion Blanchisserie du Refuge	3 000 €
Syneco	Insertion sociale et professionnelle par l'activité économique	2 467 €
<i>Soutien aux associations en faveur de l'emploi - Nouveaux projets</i>		
Boutique de Gestion	Rendez-vous de l'emploi	11 000 €
ADDSEA SIAMB	Mobilisation autour d'un projet professionnel	6 754 €

Structures	Objets	Proposé
Roue de secours	Plate forme de mobilité	9 000 €
<i>Subvention exceptionnelle - Consolidation</i>		
CIDFF	Aide à la consolidation	8 570 €
MJC Palente Orchamps	Actions Sociolinguistiques	3 300 €
<b>TOTAL</b>		<b>50 591 €</b>

Le financement de ces subventions sera assuré sur le budget de la Mission Emploi Insertion pour un montant de 42 259 €, sur le budget de la Mission Lutte Contre les Discriminations pour un montant de 5 032 € et sur le budget de la Direction de la Vie des Quartiers pour un montant de 3 300 €.

#### Récapitulatif :

En cas d'accord, le financement des subventions (106 501 € au total) pour ce programme d'actions sera assuré sur :

- le budget de la Direction de la Vie des Quartiers pour un montant de **3 300 €** prélevé au chapitre 65.422/6574 CS 47030
- le budget de la Coordination Jeunesse & Inter'Agés pour un montant de **13 350 €** prélevé au chapitre 65.422/6574 CS 47041
- le budget de la Mission CUCS pour un montant de **24 200 €** prélevé au chapitre 65.824/ 6574 CS 47003
- le budget de la Mission Tranquillité Publique pour un montant de **18 360 €** prélevé au chapitre 65.522/6574 CS 10063
- le budget de la Mission Lutte Contre Les Discriminations pour un montant de **5 032 €** prélevé au chapitre 65.020/6574.7029 CS 10068
- le budget de la Mission Emploi & Insertion pour un montant de **42 259 €**, prélevé de la façon suivante :
  - . 23 792 € au chapitre 65.90/6574 CS 10067
  - . 9 000 € au chapitre 65.90/6574.9007 CS 10067
  - . 9 467 € au chapitre 65.523.6574 CS 10067.

#### Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme des actions et projets tel que présenté et les financements s'y rattachant,
- d'autoriser le versement des subventions aux associations et structures concernées par ce programme d'actions et de projets,
- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer les conventions et avenants éventuels à établir et à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets.

**«M. LE MAIRE : C'est adopté».**

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1, 2 et 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mme HINCELIN, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN, M. OMOURI, Mme FALCINELLA, M. LE MAIRE, M. ALLEMANN, M. BENETEAU DE LAPRAIRIE et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.*